

ville de pully

Municipalité

Préavis N° 12 - 2016 au Conseil communal

**Réparation de dégâts causés aux biens communaux par les
intempéries de mai 2015**

Crédit demandé CHF 276'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal

Pully, le 13 avril 2016

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Synthèse des dégâts causés par les intempéries	3
3. Projet de réfection au ch. de la Gravière	5
4. Projet de réfection au ch. des Raforts	6
5. Projet de réfection au ch. du Bois du Moulin	7
6. Financement et demande de crédit	8
7. Planification intentionnelle des travaux	8
8. Procédure et autorisations	9
9. Développement durable	9
9.1. Dimension économique	9
9.2. Dimension environnementale	9
9.3. Dimension sociale	9
10. Communication	9
11. Programme de législature	10
12. Conclusions	10

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Pour rappel, les intempéries survenues au début du mois de mai 2015 ont provoqué de nombreux dégâts en Suisse romande et la Ville de Pully n'a pas été épargnée (cf. communication N° 10-2015). En effet, plusieurs chemins, routes, talus et autres bâtiments ont été directement touchés ou menacés par un risque accru de dégradation.

A ce jour, toutes les études et les travaux qui pouvaient être financés par le budget ont été réalisés, à savoir les travaux urgents, quelques réfections opportunes ainsi que les études nécessaires pour mener à bien la remise en état des ouvrages les plus lourdement touchés par les intempéries. Il s'agit en particulier de ceux situés au ch. de la Gravière ainsi qu'aux chemins forestiers des Raforts et du Bois du Moulin.

Par ce préavis, la Municipalité présente une synthèse des dégâts occasionnés par les intempéries de mai 2015 et demande au Conseil communal un crédit de CHF 276'000.00 TTC destiné à réfectionner des ouvrages encore endommagés à ce jour par ces intempéries.

Bien que présenté par la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI), ce préavis est élaboré en étroite collaboration avec la Direction des domaines, gérances et sports (ci-après DDGS) en charge de la gestion des forêts pulliérannes.

2. Synthèse des dégâts causés par les intempéries

Après les intempéries de mai 2015, plusieurs évènements distincts ont été recensés. Ils sont succinctement présentés dans le tableau ci-après avec les interventions effectuées et les montants dépensés par le biais des comptes budgétaires relatifs à l'entretien des forêts, du réseau routier ainsi que des cours d'eau et rives du lac. Pour rappel, ces travaux ont fait l'objet de plusieurs demandes de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 93'000.00 (cf. préavis N° 25-2015).

Evénements	Etudes et travaux réalisés	Coûts arrondis
Glissement de terrain en aval du ch. de la Gravière	Sécurisation provisoire du chemin et études d'avant-projet, de projet et appel d'offres. Des travaux de renforcement doivent encore être réalisés (cf. chap. 3).	CHF 32'000.00
Glissement de terrain au ch. des Raforts	Sécurisation provisoire du chemin et études d'avant-projet, de projet et appel d'offres. Des travaux de renforcement doivent encore être réalisés (cf. chap. 4).	CHF 38'500.00
Glissement de terrain au ch. du Bois du Moulin	Sécurisation minimale du chemin et études de faisabilité et d'avant-projet. Des travaux de renforcement doivent encore être réalisés (cf. chap. 5).	CHF 8'500.00
Glissement de terrain en amont du ch. de la Gravière	Evacuation des matériaux sur la chaussée et réalisation de 3 caissons en bois pour stabiliser le talus.	CHF 59'000.00
Inondation du bâtiment communal « La Poudrière »	Sécurisation du bâtiment en retouchant le profil du cours d'eau qui a débordé et inondé le bâtiment.	CHF 13'000.00
Glissement de terrain dans la Vuachère	Evacuation des matériaux et stabilisation biologique avec la plantation de boutures de saule.	CHF 4'500.00
Risque d'embâcle dans la Paudèze	Evacuation du bois situé dans la Paudèze.	CHF 14'000.00
Bois sur les rives du lac	Evacuation des matériaux.	CHF 9'000.00
Ravinage de matériaux dans divers dépotoirs	Curage des dépotoirs.	CHF 10'500.00
Débordement des dégrilleurs de la Paudèze	Evacuation des matériaux retenus par les dégrilleurs.	CHF 15'000.00
Total (TTC)		CHF 204'000.00

Ces montants ne comprennent pas les prestations effectuées par le personnel communal. Par ailleurs, d'autres dégâts ont également été constatés mais n'ont pas engendré de sorties d'argent car les travaux ont été réalisés en interne par la DTSI, la DDGS ou encore avec l'aide de la protection civile.

Il est à noter que certains travaux ont pu être subventionnés par le Canton. Le montant total des subventions perçues par la Commune s'élève à près de CHF 23'000.00 TTC.

Dès lors, afin de finaliser la réfection des dégâts précités, des interventions doivent encore être réalisées aux chemins de la Gravière (cf. chap. 3), des Raforts (cf. chap. 4) et du Bois du Moulin (cf. chap. 5).

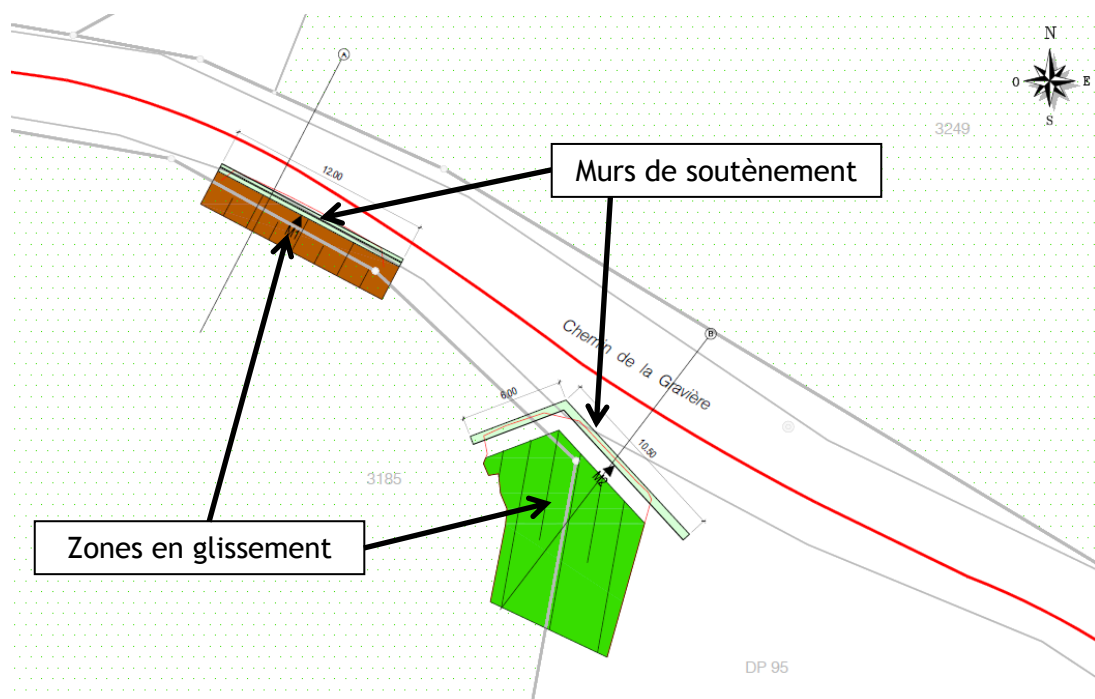
3. Projet de réfection au ch. de la Gravière

Deux glissements de terrain dans le talus sis en aval du ch. de la Gravière ont emporté le bord de la chaussée. Les mesures urgentes qui ont été réalisées comprennent le rétrécissement de la voie circulaire pour sécuriser les usagers ainsi que la mise en place d'une bâche protectrice afin de stopper la progression des glissements.



Glissements et mesures de protection au ch. de la Gravière

Un bureau spécialisé a été mandaté pour élaborer une étude géotechnique en vue de proposer un projet de stabilisation dudit talus. Le projet consiste à renforcer la partie située en aval de la chaussée sur une longueur totale d'environ 30 m répartie en 2 zones, en créant deux murs de soutènement.



Projet de stabilisation des 2 glissements au ch. de la Gravière

Le coût estimatif de ces travaux, y compris les prestations d'ingénieurs, s'élève à CHF 160'000.00 TTC.

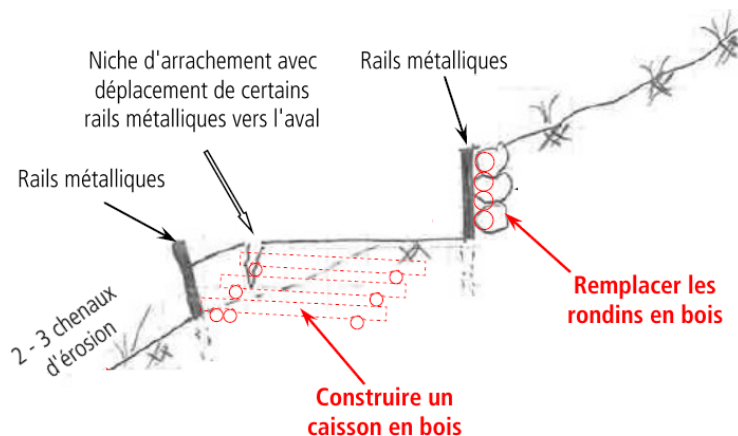
4. Projet de réfection au ch. des Raforts

Deux mouvements de terrain ont été observés sur le chemin forestier des Raforts, en amont de son passage sous l'autoroute. Des dégâts ont été constatés sur les dispositifs existants de stabilisation de la route (rails métalliques, caissons en bois ou système de collecte des eaux de ruissellement). Le sentier forestier a été fermé à la circulation et aux promeneurs après les intempéries de mai 2015.



Dégâts constatés au ch. des Raforts après les intempéries

Un bureau spécialisé a été mandaté pour élaborer une étude géotechnique en vue de proposer un projet de stabilisation dudit chemin. Les mesures d'assainissement consistent à réaliser de nouveaux caissons en bois, à réfectionner et à remodeler le sentier forestier, à protéger les berges avec un enrochement et à améliorer le système de collecte des eaux de ruissellement.



Exemple de réfection d'une zone

Le coût estimatif de ces travaux, y compris les prestations d'ingénieurs, s'élève à CHF 80'000.00 TTC. Il est à noter que la DDGS fournira le bois nécessaire à la construction des caissons.

5. Projet de réfection au ch. du Bois du Moulin

A la suite des abondantes intempéries du début du mois de mai 2015, un glissement de terrain a eu lieu en aval du chemin forestier du Bois du Moulin sur le versant Est de la Chandelar, où une partie de l'encaissement du chemin a été emportée. Ce dernier a été immédiatement fermé à la circulation.



Glissement et mesures de protection au ch. du Bois du Moulin

Un bureau spécialisé a été mandaté pour élaborer une étude géotechnique en vue de présenter un projet de stabilisation dudit chemin. Différentes variantes de réfection ont été proposées dont les coûts avoisinent CHF 250'000.00 TTC.

Ce chemin sans issue est principalement utilisé par les véhicules des services d'entretien de la forêt et du cours d'eau. Par ailleurs, le secteur desservi par ce chemin a déjà fait l'objet d'une exploitation forestière et ne présente donc aucun intérêt économique avant 20 ou 30 ans pour la valorisation du bois.

L'avis de l'inspecteur forestier cantonal, du chef cantonal du secteur cours d'eau et du garde forestier a été demandé. A la suite de cette consultation, il a été décidé de ne pas réfectionner le chemin à court terme, ce qui signifie que ce secteur de forêt et de cours d'eau ne sera plus accessible.

En effet, il est difficile de justifier la dépense qui serait engendrée par la réfection d'un chemin forestier dont l'accès ne sera pas utile avant les 20 ou 30 prochaines années, hormis pour l'éventuel entretien du secteur qui pourrait continuer à se détériorer au vu de l'instabilité du terrain.

Il est également à noter qu'aucune subvention du Canton ne peut être perçue car ce projet n'est pas jugé prioritaire.

La DDGS effectuera néanmoins un entretien minimal de ce chemin en vue d'une éventuelle réfection à une date ultérieure.

6. Financement et demande de crédit

Le détail financier lié aux travaux de réfection des dégâts causés par les intempéries de mai 2015 est le suivant :

Ch. de la Gravière (suivi et travaux)	CHF	160'000.00
Ch. des Raforts (suivi et travaux)	CHF	80'000.00
Sous-total TTC	CHF	240'000.00
Divers, imprévus et/ou régies (env. 15 %)	CHF	36'000.00
Total (TTC)	CHF	276'000.00

La remise en état du ch. des Raforts pourra probablement bénéficier de subventions cantonales. Celles-ci seront demandées au moment de l'adjudication des travaux. C'est dès lors un crédit total de CHF 276'000.00 TTC que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux. Ce crédit sera financé par un prélèvement sur les disponibilités de la bourse communale.

Pour mémoire, le montant de CHF 700'000.00 prévu au plan des investissements 2015-2019 qui avait été présenté au Conseil communal le 10 décembre 2015 incluait également les travaux de réfection du ch. du Bois du Moulin que la Municipalité propose désormais d'abandonner.

Les prestations internes relatives aux travaux des divers services comprenant les missions de conseil, de contrôle, de surveillance et de mise à jour du cadastre s'élèvent à :

Réseau routier	CHF	4'000.00
Secteur forestier	CHF	6'000.00
Total (TTC)	CHF	10'000.00

Elles seront assurées par le personnel de la DTSI, de la DDGS et sont indiquées ici pour mémoire ; elles ne sont dès lors pas comprises dans la demande de crédit dont ce préavis fait l'objet.

7. Planification intentionnelle des travaux

Il est prévu de réaliser les travaux au ch. de la Gravière durant les vacances scolaires d'été 2016 (entre juillet et août) car ceux-ci nécessitent la fermeture de la route à la circulation durant environ 1 mois.

En ce qui concerne la réfection du ch. des Raforts, il est envisagé d'entreprendre ces travaux durant le 2^{ème} semestre 2016, selon les disponibilités du personnel de la DDGS qui fournira le bois nécessaire à la réalisation des caissons et effectuera le suivi du chantier.

8. Procédure et autorisations

Les interventions prévues sont considérées comme des travaux d'entretien. Aucune enquête publique n'est dès lors nécessaire.

9. Développement durable

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

9.1. Dimension économique

Les mesures présentées dans ce préavis poursuivent également un intérêt économique évident, la performance des infrastructures routières jouant un rôle prépondérant dans le développement de l'économie locale et régionale. Les études et les travaux seront adjugés à des entreprises et bureaux privés, conformément à la législation sur les marchés publics.

9.2. Dimension environnementale

Les critères d'adjudication des travaux prendront en compte le mode opératoire d'exécution du marché face aux exigences et aux contraintes environnementales.

9.3. Dimension sociale

Les études et travaux proposés visent en premier lieu à assurer et à maintenir la sécurité des personnes et du trafic et présentent donc un intérêt social évident.

10. Communication

Une communication sera effectuée en coordination avec la commune de Belmont-sur-Lausanne à propos des travaux sis au ch. de la Gravière, car la liaison entre les deux communes sera fermée à la circulation durant les travaux (env. 1 mois).

Hormis ce qui précède, les travaux décrits dans ce préavis ne nécessitent pas d'action particulière de communication. Ils s'insèrent dans le cadre normal de l'entretien des routes et aucune séance publique n'est dès lors à prévoir.

11. Programme de législature

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges des services responsables du dossier.

12. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 12-2016 du 13 avril 2016,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de réfection au ch. de la Gravière ;
2. d'adopter le projet de réfection au ch. des Raforts ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 276'000.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur une période de 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux situés au ch. de la Gravière et liés au réseau routier ;
 - b) par annuités égales sur une période de 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux situés au ch. des Raforts.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 avril 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner